

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 03444
Numéro SIREN : 505 074 633
Nom ou dénomination : 2B : GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 24/12/2019 sous le numéro de dépôt B2019/057545

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/057545**
n° de gestion : **2008B03444**
n° SIREN : **505 074 633 RCS Lyon**

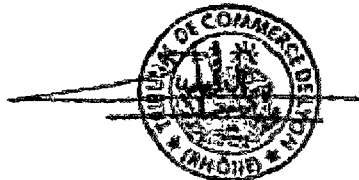
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 24/12/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2B : GROUPE - Société à responsabilité limitée
20 route D'irigny 69530 Brignais -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5399498

2B : GROUPE
Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : 20 route d'Irigny, 69530 BRIGNAIS
505 074 633 RCS LYON

COMPTES ANNUELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

Copie certifiée conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned to the right of the text 'Copie certifiée conforme La Gérance'.

Désignation de l'entreprise SARL 2B GROUPE Néant *

Adresse de l'entreprise 20 ROUTE D'IRIGNY 69530 BRIGNAIS

Numéro SIRET * 5 0 5 0 7 4 6 3 3 0 0 0 2 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	
				<u>3 1 1 2 2 0 1 8</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net	
		1	2	3	4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016	1 481		
	Immobilisations corporelles *	028	030			
	Immobilisations financières * (1)	040	042	33 000	15 000	
	Total I (5)	044	048	33 000	15 000	
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	432		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070		
		Autres * (3)	072	074	22 266	4 111
	Valeurs mobilières de placement	080	082			
	Disponibilités	084	086	5 144	1 265	
	Charges constatées d'avance *	092	094			
		Total II	096	098	27 842	5 376
		Total général (I+II)	110	112	60 842	20 376

				Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
				1	2	
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		20 000	20 000	
	Ecarts de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		2 000	2 000	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132	12 545	12 545	
	Report à nouveau	134		(14 366)	(13 710)	
	Résultat de l'exercice	136		(1 076)	(656)	
	Provisions réglementées	140				
		Total I	142		19 103	20 179
		Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		60	47	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	172	41 679	150	
	Produits constatés d'avance	174				
	Total III	176		41 739	197	
	Total général (I + II + III)	180		60 842	20 376	

RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	18 000
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 303 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SARL 2B GROUPE</u>										Néant * Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le												
A - RÉSULTAT COMPTABLE												L 3 1 1 2 2 0 1 8 J								L 3 1 1 2 2 0 1 7 J						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209																					
	Production vendue	dont export et livraisons intracommunautaires				215																				
		services *				217																				
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																							
	Production immobilisée *																									
	Subventions d'exploitation reçues																									
	Autres produits																									
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)																									
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																									
	Variation de stock (marchandises) *																									
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																										
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																										
Autres charges externes * :		(dont crédit bail mobilier - immobilier)																								
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243			143																			
Rémunérations du personnel *																										
Charges sociales (cf. renvoi 380)																										
Dotations aux amortissements *																										
Dotations aux provisions																										
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259																						
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																						
Total des charges d'exploitation (II)																										
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																										
Produits financiers (III)																										
Produits exceptionnels (IV)																										
Charges financières (V)																										
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		347																						
Impôts sur les bénéfices *				348																						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																										
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																								
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																										
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																										
Provisions non déductibles *																										
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)																										
Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés		247																								
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option																										
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																										
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																										
Entreprise nouvelles (44 septies)		986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)		987	Zones de restructuration de la défense (44 quinquies)		127	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138															
Remise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)		989	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecimes)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990															
Divers* ZFA (44 quaterdecies)		345	Investissements outre-mer		344	Créance due au report en arrière du déficit		346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)		992															
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655																						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)																										
Déficits antérieurs reportables * ...																										
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																								

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NEANT

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60
Total	60

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

2B : GROUPE
Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : 20 route d'Irigny, 69530 BRIGNAIS
505 074 633 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2019

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 1 076,34 euros en totalité au compte « Report à nouveau débiteur ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du vingt-six juin deux mille dix-neuf :

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

